

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA

P. O. Box 3243

Telephone 517 700

Cables:

OAU, ADDIS ABABA

AFRICAN MINISTERS' COUNCIL ON WATER (AMCOW)



**Conférence du CMA-Eau sur les Organisations Africaines des
Bassins Fluviaux et Lacustres**

Kampala (Ouganda), du 19 au 20 octobre 2006

**Extraits des conclusions de la conférence, relatifs aux arrangements
institutionnels.**

Conférence du CMA-Eau sur les Organisations Africaines des Bassins Fluviaux et Lacustres

Kampala (Ouganda), du 19 au 20 octobre 2006

Extraits des conclusions de la conférence, relatifs aux arrangements institutionnels.

Conclusions sur les questions institutionnelles –Mécanismes régionaux de coordination

Introduction

La Commission de l'Union Africaine vient de lancer des initiatives visant la mise en place de la fédération africaine des organisations des bassins (fluviaux et lacustres). Ceci constitue une indication quant à l'urgente nécessité de mettre en place un mécanisme efficace de collaboration afin de réunir les organisations des bassins fluviaux/lacustres dans un dialogue sur la politique et le développement de la mise en valeur des ressources en eau sur le continent. Le Conseil des Ministres Africains responsables des Ressources en Eau (CMA-Eau) a été formé pour s'occuper des problèmes relatifs à l'eau et aux assainissements auxquels l'Afrique est confrontée. Il s'agit d'un forum de tous les Ministres africains responsables des ressources en eau. Sa mission est de fournir le leadership politique, les orientations en matières de politiques et le plaidoyer en ce qui concerne l'approvisionnement, l'utilisation et la gestion des ressources en eau, pour un développement social et économique et la protection des écosystèmes africains, et de renforcer la coopération intergouvernementale dans la solution des questions relatives à l'eau et aux assainissements.

Il existe un grand besoin de création d'un mécanisme institutionnel pour appuyer une meilleure coopération entre les organisations des bassins fluviaux et lacustres au niveau continental, et pour encourager et renforcer les accords sur les ressources en eau partagées sur le continent. La Déclaration de Syrte demande un tel mécanisme qui est également un objectif tant de l'UA que du CMA-Eau. La conférence a examiné différentes structures possibles d'un tel mécanisme, avec leurs avantages et leurs inconvénients.

Le groupe thématique No 3, sur les Questions Institutionnelles a examiné quatre exposés sur : les relations entre les organisations des bassins fluviaux et lacustres ; les relations entre ces organisations et la société civile ; l'institutionnalisation de la coopération continentale entre les organisations des bassins fluviaux et lacustres ; et le rôle des organisations régionales et internationales. Ces exposés ont constitué la base d'un échange de vue sur la clef de l'avenir.

Conclusions générales

Des opinions se sont exprimées, pour dire qu'il était impératif de tenir compte d'un certain nombre de considérations stratégiques :

1. La vision et les principes inscrits dans la Déclaration de Syrte ;
2. Le mandat, les objectifs et le rôle du CMA-Eau;
3. La nécessité de mobiliser les organisations continentales concernées pour la poursuite des objectifs fixés par l'UA et dans le mandat du CMA-Eau.

La réalisation des objectifs généraux de l'UA et des objectifs spécifiques du CMA-Eau prévoit l'institutionnalisation des relations entre les organisations régionales concernées, et la création de partenariat stratégiques.

Les principales considérations ayant guidé les discussions étaient les suivantes :

- Dans l'exécution de son mandat et de son travail, le CMA-Eau a établi des partenariats ou a conclu des arrangements avec les organismes régionaux et internationaux (UN-Water/Africa, Banque Africaine de Développement, PNUE, l'UE, GTZ, etc.). La pratique de l'établissement des relations avec les autres a été instituée.
- Le CMA-Eau a également décidé d'élaborer un règlement intérieur en vue de renforcer son dialogue avec la société civile ;
- Le Réseau des Organisations Africaines des bassins (fluviaux et lacustres) [ROAB] et ses membres ont activement participé aux activités respectives du CMA-Eau. Il serait donc opportun que les problèmes à résoudre en vue de l'institutionnalisation des relations soient examinés de façon systématique.

A l'issue d'un long débat, le groupe thématique a conclu que la clef de l'avenir devait tenir compte des étapes suivantes :

- La création d'un Comité, par le Président et le comité exécutif du CMA-Eau chargé de poursuivre ce débat. Les membres devraient être des représentants de l'UA, du CMA-Eau, du ROAB, des Communautés Economiques Régionales, d'ANEW ainsi que des représentants de UN-Water/Africa, et d'autres partenaires.
- Le comité sera chargé de préparer les termes de référence de son travail et de les présenter au Président et au comité exécutif du CMA-Eau pour transmission au comité exécutif du ROAB.
- Le Comité préparera un projet portant sur les options pour une future affiliation entre le CMA-Eau et le ROAB, en tenant compte des questions identifiées dans la réunion. Le projet sera soumis à l'examen du comité exécutif du CMA-Eau.
- Le projet, tel qu'entériné par le comité exécutif du CMA-Eau sera présenté à l'Assemblée générale du ROAB en janvier 2007. La décision qui sera celle de l'Assemblée générale du ROAB sera alors soumise à la prochaine session du CMA-Eau pour examen et présentation subséquente au sommet de l'UA de juillet, pour son information.